

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7301752701**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7301752701>

Cette annonce a été mise en ligne le **2 septembre 2022** sur **Anjou Agricole Web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

*SAS LA MAISON DU CONSEIL  
Office Notarial à ANGERS (49),  
8 Rue Saint Maurille*

### **AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Raphaël LE COQ, notaire à ANGERS (Maine-et-Loire), le 31 août 2022, les associés de la société civile immobilière dénommée SCI L'ERMITAGE, dont le siège est à CHAUDEFONDS-SURLAYON (49290), lieu-dit La Barre Ardenay, identifiée au SIREN sous le numéro 378252290 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS, ont décidé de procéder à une augmentation du capital social de ladite société, sans prime d'apport, par incorporation d'un écart de réévaluation et par apport par Madame Nicole CHARPENTIER d'un immeuble sis à LA POSSONNIERE, 10 ter rue Saint René, cadastré section D, numéros 553 et 554, et d'un immeuble sis à LA POSSONNIERE, 18 rue Saint René, cadastré section D, numéros 550 et 1614, et de le porter ainsi de 15.244,90 Euros à 225.522,00 Euros, par la création de 2.976 parts sociales.

Par suite, le capital social est ainsi composé :

Ancienne mention :

Le capital social s'élève à un montant de 15.244,90 Euros divisé en 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de 15,24 Euros chacune, entièrement libérées, attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Nouvelle mention :

Le capital social s'élève à un montant de 225.522,00 Euros divisé en 3.976 parts sociales d'une valeur nominale de 56,72 Euros chacune, entièrement libérées, attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce

d'ANGERS (Maine-et-Loire).

*Pour avis,  
Le notaire*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

